

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 17 (1872)  
**Heft:** (1): Supplément au No 1 de la Revue Militaire Suisse

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Supplément au n° 1 de la REVUE MILITAIRE SUISSE (1872).

---

### RAPPORT SUR LA GARDE DES FRONTIÈRES

pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, et notamment sur l'entrée et l'internement dans le canton de Vaud d'une portion de l'armée française de l'Est, présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil du canton de Vaud.

(Suite.)

Vers les 6 heures du matin, le 1<sup>er</sup> février, quelques heures après avoir reçu une dépêche du général Herzog portant de laisser entrer les troupes françaises, mais désarmées, un détachement de gendarmerie française, son chef en tête, se présenta à la Grande-Borne. Le contingent de Bullet (environ 50 hommes), sous les ordres du capitaine Lassueur, occupait ce poste. Il se rangea des deux côtés de la route et fit exécuter la consigne du désarmement, sous la direction du commandant Jaccard, tandis que deux gendarmes vaudois veillaient à celle contre la peste bovine. Après les gendarmes français arriva une belle ambulance aux couleurs internationales, dont le personnel s'empressa d'aller déjeuner dans le salon de l'hôtel de la Fleur-de-Lys, auprès d'un bon feu, tandis que la route se couvrait d'éclopés. Une longue et triste file d'hommes marchant silencieusement un à un au milieu d'une neige haute d'un mètre, fine et répandue en poussière glaciale dans l'air, se forme de la Grande-Borne à l'Auberson. A quelque distance on aurait dit un grand convoi funèbre. Tous les corps, toutes les armes y étaient mélangés, les officiers marchant plutôt à part qu'avec la troupe. Bon nombre d'hommes avaient déjà jeté leurs armes sur le sol français dès le village de Frambourg; ceux qui les avaient encore eurent à les déposer sur le côté gauche de la route à la Grande-Borne, où le tas d'armes de toutes sortes et de cartouchières ne tarda pas à être considérable.

Pendant toute la journée le passage continua de la sorte. Vers une heure après-midi se présenta un état-major assez nombreux, ayant en tête M. le général Peytavin. Le major Jaquet, qui le reçut, prit sur sa responsabilité, après quelques explications échangées, de laisser à ces officiers leurs épées, quoique les officiers passés antérieurement eussent été désarmés en vertu des ordres supérieurs. Un autre général, qu'on croit être le général Palu de la Barrière, refusa de rendre les armes et préféra entrer en France, après s'être procuré quelques vivres auprès de paysans du voisinage.

A 5 heures du soir, le contingent de Bullet fut licencié après avoir été relevé par une compagnie du 66<sup>e</sup>. Ce bataillon, sur de nouveaux ordres, avait détaché, à 8 heures du matin, trois compagnies en avant-postes à l'Auberson, sous le major du bataillon. Deux compagnies formèrent un poste principal dans les dépendances de la Fleur-de-Lys, l'autre le poste avancé de la Grande-Borne. Elle fournit d'abord des hommes de corvée pour entasser les armes françaises, puis la consigne lui fut remise par le contingent de Bullet en présence du major de Lucerne et du major Jaquet. Ce dernier rejoignit alors à Ste-Croix le commandant Jaccard, qui s'y était rendu pour y organiser le service. D'autre part un comité désigné par M. le conseiller d'Etat Bornand, de concert avec la municipalité, s'occupa aussitôt d'assurer le service des subsistances et de créer les ambulances nécessitées par le grand nombre d'éclopés et de malades que renfermait la colonne française. Quatre ambulances furent établies; une dans l'église de l'Auberson, une à la cure, une à la